

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE

modèle « plastifié »

LISTE DES PIÈCES

(Présentation des originaux)

LA PRÉSENCE DU DEMANDEUR EST OBLIGATOIRE

LE MINEUR DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UNE PERSONNE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE

UNE PERSONNE SOUS TUTELLE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE SON TUTEUR

Première demande, renouvellement ou modification : gratuit

→ Le formulaire CERFA de demande de carte d'identité devra être rempli en mairie par le demandeur ou, pour un mineur par la personne exerçant l'autorité parentale ou, pour une personne sous tutelle par le tuteur (apporter le jugement de tutelle et la carte professionnelle du tuteur).

Prévoir les **NOM, PRENOMS, DATE et LIEU DE NAISSANCE DES PARENTS.**

POUR TOUTE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE, APPORTER :

→ **2 photographies d'identité en couleurs, non découpées**, identiques, de moins de 6 mois, de format 35 x 45 mm, sur fond gris ou bleu clair, représentant le demandeur de face, tête nue, visage et cou dégagés, avec une expression neutre (bouche fermée). Les lunettes avec verres blancs sont admises sous réserve qu'il n'y ait pas de reflet et qu'elles laissent apparaître clairement les yeux.

→ **Un justificatif de domicile** au nom du demandeur, ou au nom du (ou des) parent(s) pour un mineur, **daté de moins de 1 AN qui sera accepté au vu de l'original** (si justificatif au nom de l'époux(se), apporter le livret de famille) :

Exemples : les factures d'électricité, d'eau, de gaz, téléphone fixe ou portable, les quittances de loyer, la taxe d'habitation, la taxe foncière, les avis d'imposition sur le revenu, la taxe sur les ordures ménagères, l'assurance du logement, l'attestation de carte vitale, les remboursements médicaux et de mutuelle.

Les factures imprimées sur Internet sont désormais recevables.

Sont refusés les quittances de loyer émises par des particuliers, les bulletins de paie, les relevés bancaires, les assurances auto, attestations de domiciles établies par les mairies.

Pour les personnes majeures hébergées :

- **de moins de 25 ans** : un courrier de l'hébergeant attestant que le demandeur habite bien à son domicile en précisant le lieu de résidence et sa durée qui ne peut être inférieure à trois mois, la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'hébergeant (exemples cités ci-dessus)
- **à partir de 25 ans** : un courrier de l'hébergeant attestant que le demandeur habite bien à son domicile en précisant le lieu de résidence et sa durée qui ne peut être inférieure à trois mois, la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'hébergeant (exemples cités ci-dessus), **et** un document officiel au nom du demandeur (documents Pôle Emploi, CAF, l'attestation de carte vitale, ...)

→ **Pièces supplémentaires pour une DEMANDE POUR UN MINEUR :**

* Livret de famille des parents et, suivant les cas, la **décision de justice (jugement de divorce ou de séparation)** statuant sur l'exercice de l'autorité parentale.

* La **pièce d'identité du (ou des) parent(s)** qui effectue la demande

Si garde alternée, apporter le justificatif de domicile et la pièce d'identité de chaque parent.

Si PREMIÈRE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PLASTIFIÉE, pièces supplémentaires à apporter :

→ Une copie intégrale de votre acte de naissance comportant l'indication de filiation daté de moins de 3 mois - à demander à la Mairie du lieu de naissance si vous êtes né(e) en France ; au Ministère des Affaires Etrangères (Service Central d'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9) ou en ligne sur www.diplomatie.gouv.fr si vous êtes né(e) à l'étranger.

Ou lorsque cet extrait ne peut être produit, la copie intégrale de l'acte de mariage

Pour les dossiers mineurs, l'acte de naissance précité, accompagné de la copie de la carte d'identité du représentant légal qui a effectué la demande, est suffisant (la production du livret de famille n'est pas utile)

Pour les personnes devenues françaises, un justificatif de la nationalité française (déclaration de nationalité ou décret de naturalisation ou de réintégration ou certificat de nationalité française), uniquement si la mention attestant de l'acquisition de la nationalité française n'est pas inscrite en marge de l'acte de naissance.

OU

→ Un passeport informatisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans.

Pour le RENOUVELLEMENT, la MODIFICATION ou le REMPLACEMENT (perte, vol) D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE PLASTIFIEE

Si la carte nationale d'identité plastifiée est valide ou périmée depuis moins de 2 ans, apporter :

- La carte d'identité à remplacer (si une modification doit être apportée par rapport à l'ancienne carte, apporter le justificatif correspondant (livret de famille ou acte de naissance ou acte de mariage)
- Perte : vous remplirez la **déclaration de perte** à la mairie lors du dépôt de votre dossier
- Vol : apporter la **déclaration de vol** établie par la Gendarmerie
 - 📌 En cas de perte ou de vol : **25 € en timbres fiscaux** (à se procurer à la Trésorerie ou dans les bureaux de tabac)

Si la carte nationale d'identité plastifiée est périmée depuis plus de 2 ans, apporter :

- la carte d'identité à remplacer
- Une copie intégrale de votre acte de naissance (ou un extrait avec filiation) daté de moins de 3 mois - à demander à la Mairie du lieu de naissance si vous êtes né(e) en France ; au Ministère des Affaires Etrangères (Service Central d'Etat Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9) ou en ligne sur www.diplomatie.gouv.fr si vous êtes né(e) à l'étranger.

Consignes pour le nom d'usage

Le demandeur doit manifester son intention par écrit.

Exemples :

- une épouse qui ne souhaite pas voir figurer son nom d'épouse sur sa carte,
- une personne mariée qui souhaite ajouter à son nom celui de son conjoint,
- une personne qui souhaite ajouter au nom du parent qui lui a été transmis celui de l'autre parent ; pour les mineurs, autorisation des deux parents est requise,
- une personne divorcée qui souhaite conserver l'usage du nom de son ex conjoint - apporter le **jugement de divorce le mentionnant** ou **autorisation écrite de l'ex-conjoint accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.**